

Polynésie française		République française
Subdivision administrative des îles Sous-le-Vent		Liberté - Égalité - Fraternité
COMMUNAUTE DE COMMUNES HAVA'I		

DELIBERATION COMMUNAUTAIRE
N°02/CCH/13 du 18 février 2013.

Portant nomination du Directeur de la Régie des Ordures Ménagères de la Communauté de communes Hava'i.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

En sa séance du 18 février 2013 à 15 heures et 30 minutes, convoquée par le Président de la Communauté de communes Hava'i, par lettre n° 32/CD/2013 du 11 février 2013,
Sous la présidence de Monsieur MOUTAME Thomas, président,
Avec Monsieur/Madame xx, secrétaire de séance nommée conformément à l'article L2121-25 du CGCT,
10 membres du conseil d'exploitation étant en exercice,
08 membres sont présents au moment de l'ouverture des débats du point de l'ordre du jour et présents au moment du vote,
00 membre absent au moment du vote et ayant donné pouvoir :
02 membres absents pendant tous les débats et au moment du vote du point de l'ordre du jour et n'ayant pas donné pouvoir,

Indication sur le résultat du vote :

Présent(s) : 08

Votant(s) : 08 (dont 00 procuration)

Abstention(s) : 00

Exprimé(s) : 08

Vote(s) pour : 08

Vote(s) contre : 00

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** l'Ordonnance n°2005-10 du 4 janvier 2005 portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- Vu** le décret n° 2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- Vu** la délibération n°08/12 du 31 janvier 2012 portant création du budget annexe du service de collecte et du traitement des ordures ménagères ;
- Vu** la délibération n°10/12 du 31 janvier 2012 portant création des commissions intercommunales et nomination des membres ;
- Vu** la délibération n°02/CEOM/13 du 13 février 2013 portant nomination du Directeur de la Régie des Ordures Ménagères de la Communauté de communes Hava'i ;

- Vu** les statuts de la régie du service de la collecte et du traitement des ordures ménagères de la communauté de communes Hava'i dotée de la seule autonomie financière ;
- Vu** la candidature de Monsieur RAAPOTO Rauhei pour exercer la fonction de directeur de la régie ;

Considérant la nécessité de nommer un directeur pour la régie des Ordures Ménagères ;

DECIDE

Article 1^{er} : Monsieur RAAPOTO Rauhei, né le 25 avril 1989 à Uturoa, est nommé en qualité de Directeur de la régie des Ordures Ménagères de la Communauté de communes Hava'i.


Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Article 3 : Le Président et le Trésorier des îles Sous-le-Vent sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Fait et délibéré le 18 février 2013.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Président



Thomas MOUTAME

Contrôle a posteriori
Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité le : 22/02/2013 Et publication ou notification du : 25/02/2013
Le Président
 Thomas MOUTAME